



VRV - GONDREVILLE  
**COMMUNE DE VRV**  
57640 VRV  
Tél : 03.87.77.90.81  
Fax : 03.87.77.97.45

## **ARRETE N° 09/2024**

### **Portant réglementation de la circulation et du stationnement le dimanche 19 mai 2024**

*Monsieur le Maire de la commune de VRV (Moselle)*

*Vu* le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2212-1 et suivants,

*Vu* la demande présentée par l'Association Vry-Gondreville Animations d'organiser une brocante au centre du village de Vry (Moselle) **le dimanche 19 mai 2024**,

*Considérant* qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement pour assurer la sécurité de cette brocante,

*Vu* l'intérêt général,

### **ARRETE**

**Article 1** : Les brocanteurs seront autorisés à installer leurs étals sur les trottoirs de la commune de Vry. Aucun brocanteur ne sera toléré à l'intérieur des ronds-points.

**Article 2** : La circulation et le stationnement des véhicules y compris les deux roues seront interdits sur les voies suivantes **le dimanche 19 mai 2024** (sauf pour les services d'urgence) : Rue Principale, rue de l'Eglise, Rue en Bonne Ruelle, Rue de l'Ecole, Rue du Château et Place de l'Abreuvoir.

**Article 3** : Tout stationnement et toute circulation dans le périmètre de la brocante seront considérés comme gênants (article R417-10 du code de la route).

**Article 4** : Les usagers venant des rues dites « Route de Vigy » et « Route de Hayes » seront déviés par la rue des Jardins.

**Article 5** : La signalétique correspondante sera mise en place par l'Association Vry-Gondreville.

**Article 6** : Monsieur le Maire de la commune de VRV (Moselle) et la Brigade de Gendarmerie de Ennery sont chargés de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à :

- Mr. le Préfet de Metz-Campagne,
- Mr. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Ennery,
- Mme la Présidente de l'association Vry-Gondreville Animations.



**Fait à VRV, le 14 mai 2024**

**Le Maire,**

**Dominique MAST**